



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E189301

VALABLE JUSQU'AU 24/02/2027

ÉDITÉ LE

21/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/11/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC 891119190

Siret : 891 119 190 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5102807

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 572184/21

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 572184/21

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/12/2025

Raison sociale : MORELLEC HABITAT

30 RUE RAYMOND PELLIER
22500 PAIMPOL

Téléphone : 02 96 20 65 29

Portable : 06 81 54 05 26

Site Internet : <http://www.morellec.com>

E-mail : contact@morellec.fr

Responsabilité légale :

MARTIN SEVERINE, YOLANDE, MARIE CO-GÉRANTE / MORELLEC XAVIER GÉRANT

Fax : 02 96 22 78 15

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/02/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/02/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	25/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	02/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.